



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20241017-2024101704-DE

Préfecture du Loiret

Conseil Municipal **Délibération numéro 2024101704**

**Date de la
convocation**
11/10/2024

**Date
d'affichage**
11/10/2024

**Nombres de
membre**
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Aurélia BLOT, Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN, Catherine FOUCAULT, François DAUBIN

Absent donnant pouvoir : Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY.

**Délibération
2024101704**

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service de l'assainissement non collectif année 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service communautaire d'assainissement non collectif de l'année 2023 adopté par le conseil communautaire le 30.09.2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Prend acte de ce rapport.

Le Maire,

Florence BONDUEL.

**La Secrétaire de séance,
Aurélia BLOT,
Conseillère municipale.**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>